

ANNEXE No 6

priétaire d'un champ de courses, un homme dont les affaires sont aussi considérables que les vôtres, qui nous a dit qu'il ne se faisait pas de vente à la cote sur les champs de courses de la Nouvelle-Ecosse, que ces champs de courses ne rapportent aucun revenu de la vente à la cote et que cependant ils étaient très prospères. Middlesex est un comté riche, n'est-ce pas? R. Oui, monsieur, le meilleur dans Ontario.

Q. Je suppose que ce qui peut être fait à la Nouvelle-Ecosse devrait être possible dans Middlesex? R. Bien, je ne sais pas. Je crois que nous avons le meilleur comté dans l'Ontario. Voilà ce que je pense de Middlesex. Je n'aimerais pas à répondre à cela, c'est une question à laquelle je ne puis répondre.

Q. Ce que la Nouvelle-Ecosse peut faire, Middlesex le pourrait, peut-être? R. Je ne dis pas cela.

Q. A combien d'endroits dans Ontario que vous connaissez où il y a des associations de courses au trot, retire-t-on un revenu provenant du bookmaker? R. Bien, je crois qu'il y a un revenu partout où il y a une course de chevaux.

Q. Vous le croyez? R. Je suis certain qu'il y en a un.

Q. Vous êtes certain? R. Certainement.

Q. Pouvez-vous nommer un endroit, combien pouvez-vous en nommer? R. Bien, London est le seul endroit avec lequel je suis en rapport.

Q. C'est le seul que vous connaissez? R. Je ne sais que ce que l'on me dit, c'est-à-dire de ceux ayant des rapports avec les courses.

Q. Tenez-vous en à ce que vous savez. Connaissez-vous d'autres endroits à part London? R. Bien, permettez. J'ai à y songer pour un instant. Oui, j'en trouve.

Q. Quels autres? R. Stratford.

Q. Quels autres? R. Listowel.

Q. Nommez-en autant que vous pouvez? R. Je nommerai seulement ceux que je connais. Il y a Stratford, Listowel et Strathroy.

Q. Sans doute, le bill n'affecterait que les associations où la vente à la cote est une source de revenu? R. Bien, il peut y avoir des profits partout où il y a des courses, et je crois qu'il y en a.

Q. Peu importe, répondez donc à ma question. Le bill n'affecterait que les associations où la vente à la cote est une source de revenu pour les associations? R. Oui.

Q. Cela est vrai? R. C'est vrai.

Q. Alors, ses effets seraient limités dans ce sens. Maintenant, nous avons eu devant nous dans une occasion récente M. O. B. Shepherd, de Toronto. Vous le connaissez? R. Oui, monsieur.

Q. Et il nous a donné un vague témoignage de la nature de celui que vous nous avez donné au sujet du nombre des associations de trotteurs qu'il y a dans Ontario et j'ai cru qu'il y avait lieu à la suite d'écrire à l'avocat de la Couronne dans quelques-unes des comtés d'Ontario pour m'enquérir des faits. J'ai écrit aux avocats de la Couronne de quarante-trois comtés et j'ai eu les rapports de trente-cinq. Pouvez-vous me faire aucun estimé du nombre de ces trente-cinq comtés où il se fait la vente à la cote sur le terrain des courses? R. Puis-je vous faire un estimé du nombre des comtés?

Q. Sur combien des trente-cinq comtés qui ont déclaré avoir des champs de courses, la vente à la cote serait-elle une source de revenu? R. Non, je ne le crois pas.

Objection soulevée quant à l'admission de déclarations par les avocats de la Couronne dans les comtés. Objection maintenue.

Par M. Raney:

Q. Vous en tenez-vous à votre déclaration qu'il y a deux cents associations ayant des champs de courses pour chevaux trotteurs qui perçoivent un revenu du bookmaker? R. Je n'ai pas dit cela.